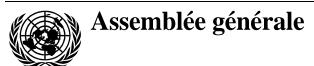
Nations Unies A/CONF.191/BP/2



Distr. générale 30 mars 2001 Français Original: anglais

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Bruxelles, 14 mai 2001

Conclusions de la réunion technique préparatoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, intitulée « Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement »

Le Cap (Afrique du Sud) 21-23 mars 2001

Table des matières

Chapitre		Page
I.	Déclaration du Cap sur les pays les moins avancés : Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement	2
II.	Conclusions concertées et recommandations	3

I. Déclaration du Cap sur les pays les moins avancés : Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement

Nous, ministres et responsables des pays les moins avancés (PMA) participant à la réunion technique sur le renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement tenue au Cap (Afrique du Sud), du 21 au 23 mars 2001, ayant noté que l'intégration d'une telle démarche n'avait pas été examinée de manière assez approfondie lors des deux premières réunions du Comité préparatoire, déclarons ce qui suit :

- 1. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes est une démarche stratégique essentielle à la lutte contre la pauvreté, à l'égalité entre les sexes et à la démarginalisation des femmes dans les PMA.
- 2. Toutes les dispositions doivent être prises pour rechercher cette intégration au moyen de l'instauration d'un partenariat effectif entre les différents protagonistes de la communauté mondiale.
- 3. Nous souscrivons résolument à la Déclaration de Beijing de septembre 1995, faisant suite à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.
- 4. Nous exprimons notre ferme conviction que le programme d'action qu'adoptera la troisième Conférence sur les PMA devrait prendre en compte, dans une optique intersectorielle, l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.
- 5. Nous exprimons la ferme conviction que la démarginalisation des femmes dans les PMA doit être l'un des principaux objectifs des gouvernements agissant en partenariat avec la société civile. Nous prions donc instamment les gouvernements à doter les organismes nationaux chargés de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes des ressources dont ils ont besoin pour mener à bien leurs programmes de développement.
- 6. Nous prions instamment les gouvernements et aussi les partenaires du développement de fournir le plus large appui à la présente Déclaration et à la mise en application des recommandations issues de la présente réunion.
- 7. Nous donnons mandat au Président de la présente réunion technique de transmettre la teneur de la présente Déclaration et des recommandations au Président du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés afin que la Conférence les incorpore au programme d'action et souligne l'urgence de leur mise en application.
- 8. Nous prions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de constituer un groupe d'éminentes personnalités qui sera chargé d'examiner les moyens les plus indiqués de réaliser les objectifs susmentionnés et de soumettre un rapport au Secrétaire général dans un délai de six mois après la Conférence de Bruxelles.

Nous adressons nos remerciements au Gouvernement sud-africain pour avoir bien voulu accueillir la présente réunion et rendons hommage au Ministre,

Mme Lindiwe Hendricks, pour le talent avec lequel elle a contribué à l'aboutissement heureux de la réunion.

Nous adressons nos remerciements aux Gouvernements danois, finlandais et suédois, ainsi qu'au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Industrial Development Corporation, à Khula Enterprise, à Petronas et à Sun International, dont les contributions financières ont rendu possible l'organisation de la réunion.

II. Conclusions concertées et recommandations

La réunion technique sur les PMA intitulée « Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement » s'est tenue du 21 au 23 mars 2001 à l'hôtel Mount Nelson, au Cap (Afrique du Sud), à l'invitation du Gouvernement sud-africain. Elle a été organisée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et parrainée par les Gouvernements danois, finlandais, japonais et suédois, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Industrial Development Corporation d'Afrique du Sud.

La réunion a été organisée dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés que doit accueillir l'Union européenne à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001. L'objectif principal de la réunion était de mettre en relief les liens existant entre la condition de la femme, la lutte contre la pauvreté et le développement économique et la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques et les programmes nationaux des PMA. Les cinq thèmes suivants ont été examinés : les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes; la prise en compte de la notion d'équité entre les sexes dans l'élaboration des budgets nationaux et des stratégies nationales de développement; l'égalité entre les sexes et les échanges commerciaux; l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les statistiques; et le microcrédit.

A. Stratégies de lutte contre la pauvreté et égalité entre les sexes

La réunion technique sur les PMA intitulée « Renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement » :

- A constaté qu'il existait d'importantes corrélations entre le développement, la lutte contre la pauvreté et l'égalité entre les sexes. Elle a constaté que, si la condition des femmes s'était sensiblement améliorée dans les PMA au cours de la décennie écoulée, les progrès étaient contrastés, les inégalités entre femmes et hommes persistaient et les femmes continuaient de former la majorité des pauvres. D'importants obstacles continuaient d'entraver l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les différentes étapes ponctuant les stratégies et les programmes nationaux de développement et l'allocation des ressources;
- A souligné l'importance de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les programmes de lutte contre la pauvreté tels que les do-

cuments stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La réunion a inventorié des obstacles auxquels il convient de remédier, tels que la féminisation de la pauvreté, l'inégalité entre les femmes et les hommes face à la propriété, à l'accès aux ressources et à la prise de décisions, les insuffisances du cadre juridique, les pratiques traditionnelles préjudiciables et l'absence de représentation des femmes:

- A noté qu'une participation effective des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris dans le processus politique, pouvait favoriser la mise en jeu de la responsabilité et la transparence et aussi, par conséquent, la bonne gouvernance;
- A noté que, lorsqu'elles en avaient la possibilité, les femmes pouvaient devenir les moteurs d'un développement durable ouvert à tous;
- A réaffirmé la nécessité d'une participation pleine et active des organisations de la société civile et d'autres protagonistes importants, dont les associations de femmes, à la conception et à l'exécution des programmes de développement.

À la lumière de ce qui précède, les principales recommandations suivantes ont été adressées aux gouvernements des PMA et aux partenaires du développement :

- 1. Faire de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes une stratégie de lutte contre la pauvreté, parallèlement à d'autres stratégies telles que celles qui sont axées sur la démarginalisation et la réduction de la vulnérabilité. Il convient d'intégrer le principe de l'égalité des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement tels que les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et le budget, afin de promouvoir la justice sociale et le développement économique.
- 2. Promouvoir, à tous les niveaux, le renforcement des capacités en vue de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, notamment en procédant à la réforme des cadres institutionnel et juridique.
- 3. Renforcer à tous les niveaux la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la prise de décisions.
- 4. Allouer suffisamment de ressources humaines et financières pour faciliter la réalisation des engagements pris aux échelons national et régional ainsi que dans les conférences internationales.
- 5. Dans le souci d'éliminer la pauvreté, les gouvernements devraient promouvoir et défendre le droit des femmes à accéder, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la propriété, à l'héritage et aux autres ressources productives.
- 6. Investir dans des infrastructures et des services économiques et sociaux de base tels que la santé, la prévention du VIH et d'autres maladies pandémiques, l'assainissement, le logement, l'éducation, l'eau, l'énergie, les transports et d'autres infrastructures qui permettent de gagner du temps et d'alléger la charge des travaux domestiques dont s'acquittent les femmes et les filles.

B. Prise en compte de la notion d'équité entre les sexes dans l'élaboration des budgets nationaux et des stratégies nationales de développement

• Le budget est un instrument de politique nationale dont les populations se ressentent puisqu'il redistribue la richesse et crée des possibilités. La budgétisation de la parité est un ensemble de méthodes qui permettent de mettre en lumière l'affectation des crédits budgétaires et leurs incidences sur les hommes et les femmes et constitue un outil important pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les stratégies de développement. Du fait que son importance est méconnue et que l'on ne dispose pas des ressources humaines et financières pour le mettre en œuvre, le budget de la parité n'a fait son apparition que dans un nombre limité de pays.

À la lumière de ce qui précède, les principales recommandations suivantes ont été adressées aux gouvernements des PMA et aux partenaires du développement :

- 7. Constituer des équipes locales d'experts appartenant ou non à l'administration, chargées d'élaborer le budget de la parité. Instaurer des partenariats entre les pouvoirs publics et la société civile en vue d'assurer la transparence et la mise en jeu de la responsabilité dans l'établissement du budget. Promouvoir des activités de sensibilisation et d'information sur la manière dont le budget touche le citoyen moyen.
- 8. Il conviendrait d'analyser, dans une perspective égalitaire, les politiques macroéconomiques qui sous-tendent l'allocation des crédits budgétaires, en se penchant à la fois sur les recettes et sur les dépenses. L'analyse des questions de parité entre les sexes devrait faire partie intégrante de tout le cycle budgétaire.
- 9. Former les décideurs, les planificateurs et les membres des groupes thématiques des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté à l'analyse des questions de parité entre les sexes et faire acquérir aux défenseurs de la parité des compétences économiques pour leur permettre de mener efficacement leur action.
- 10. Les organisations internationales compétentes, dont l'Organisation des Nations Unies et ses institutions et les institutions financières internationales, devraient, lorsque la demande leur en est faite, aider les PMA à mettre en oeuvre des budgets de la parité.

C. Parité et commerce

- Les participants à l'Atelier ont reconnu que les politiques et programmes commerciaux n'étaient pas neutres. Comme les hommes et les femmes occupent des positions économiques et sociales distinctes, s'acquittent de tâches et de responsabilités différentes et n'ont pas un accès égal aux ressources publiques et privées, ils subissent différemment les effets des réformes du commerce, tant dans leur rôle de producteur que de consommateur et de soutien de famille;
- Du fait des inégalités entre les sexes, les femmes ont tendance à être plus vulnérables aux effets négatifs de la libéralisation des échanges et sont moins à même de bénéficier de ses aspects positifs. Par exemple, les pertes d'emploi dans les secteurs non compétitifs sur les marchés régionaux et mondiaux du

fait de la disponibilité croissante d'importations bon marché ont davantage tendance à toucher les petites entreprises, dont la plupart sont gérées par des femmes. Par ailleurs, la suppression des taxes à l'importation diminue également les recettes publiques, ce qui conduit souvent à une réduction des dépenses publiques (par exemple dans les domaines de l'éducation ou la santé) si elles ne sont pas remplacées par d'autres sources de financement. Les conséquences sur le niveau de vie de la société et la pauvreté sont graves, en particulier pour les femmes;

• Les inégalités entre les sexes entravent le développement économique car elles empêchent les femmes de saisir les nouvelles occasions commerciales qui se présentent. Par exemple, les femmes, bien qu'elles représentent de 70 à 90 % de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole, secteur prédominant dans la plupart des PMA, n'ont que très peu de contrôle sur la terre, le crédit, les intrants, les services de vulgarisation et la qualité de l'infrastructure. Ces inégalités affaiblissent nettement leur productivité et diminuent d'autant la part des PMA dans les échanges de produits agricoles sur le marché mondial.

Compte tenu de ces éléments, les recommandations ci-après ont été adressées aux gouvernements des PMA et aux partenaires du développement :

- 11. Inclure des spécialistes de la parité dans les équipes de négociation commerciale constituées en vue de négociations nationales, régionales et internationales et fournir des capacités d'analyse des questions de parité aux membres de ces équipes. Garantir une plus grande participation des femmes et l'adoption d'une perspective sexospécifique dans la formulation de politiques commerciales et dans les négociations de l'OMC.
- 12. Fournir aux ministères du commerce une formation relative aux problèmes de parité, des capacités d'analyse en la matière et des précisions sur la façon d'utiliser les statistiques commerciales différenciées selon le sexe.
- 13. En coopération avec le secteur privé et la société civile, identifier les secteurs qui ont le plus ressenti les effets de la libéralisation des échanges et formuler des mesures spécifiques visant à atténuer les effets négatifs sur les femmes et à leur permettre de bénéficier des occasions créées.
- 14. Collecter et communiquer des données et des statistiques relatives aux secteurs dans lesquels travaillent les hommes et les femmes et les rémunérations versées, par exemple les exploitants agricoles spécialisés dans les cultures commerciales et ceux spécialisés dans les cultures vivrières, les ouvriers agricoles rémunérés et la maind'oeuvre familiale non rémunérée, les propriétaires fonciers et les métayers, etc.
- 15. Mettre au point des outils, des objectifs et des indicateurs spécifiques en vue de la constitution d'un cadre analysant systématiquement les liens entre le commerce et la parité.
- 16. Les partenaires internationaux du développement doivent aider les PMA à collecter des statistiques commerciales différenciées selon le sexe et à effectuer des études de cas sur les incidences des échanges internationaux sur les hommes et les femmes dans les PMA, en particulier sur les défavorisés.

D. Statistiques ventilées par sexe

- La notion de statistiques ventilées par sexe désigne toutes les statistiques concernant des personnes, collectées séparément en fonction du sexe, toutes les variables et caractéristiques étant analysées et présentées en utilisant le sexe comme principal critère, de façon que toutes les analyses et présentations soient également différenciées en fonction du sexe. À part quelques exceptions, tel n'est pas le cas dans la pratique; même lorsque des données ventilées par sexe ont été collectées, elles ne sont pas analysées suivant une perspective sexospécifique;
- Les statistiques ventilées par sexe sont un outil important pour la planification du développement à partir d'éléments concrets. Elles sont nécessaires tout au long du processus de formulation, d'exécution, de contrôle et d'évaluation des politiques.

Compte tenu de ces éléments, les recommandations ci-après ont été adressées aux gouvernements des PMA et aux partenaires du développement :

- 17. La production de statistiques ventilées par sexe incombe aux services statistiques officiels et doit couvrir des données différenciées selon le sexe provenant de différentes sources et concernant tous les secteurs. Par ailleurs, toutes les statistiques doivent rendre compte des problèmes de parité.
- 18. Il convient d'adopter des méthodes de collecte de statistiques participatives et qualitatives, afin de compléter les méthodes quantitatives existantes, de faire oeuvre de sensibilisation et de donner lieu à des mesures de changement.
- 19. Les données collectées existantes doivent être analysées suivant une perspective sexospécifique, puis à nouveau regroupées, présentées et diffusées de façon accessible à différents types d'utilisateurs.
- 20. Il convient de former et de sensibiliser les auteurs de statistiques aux problèmes de parité dans la société, afin de leur permettre de collecter et d'analyser des statistiques sexospécifiques et de les présenter de façon facilement exploitable.
- 21. Il convient d'améliorer la coopération et la tenue d'un dialogue régulier entre les auteurs et les utilisateurs de statistiques, ce qui leur permettrait de parvenir à un consensus sur les priorités, et fournirait un mécanisme de contrôle sur la collecte de données.
- 22. Il convient de continuer à réviser le Système de comptabilité nationale de l'ONU, qui date de 1993, afin d'incorporer tous les aspects qui ne sont pas encore pris en compte comme le travail non rémunéré des femmes et l'importance de l'économie familiale.
- 23. Il convient d'aider les PMA à collecter et analyser des données ventilées par sexe, en mettant en commun les meilleures pratiques, pour que ces pays incluent l'analyse des inégalités dans la formulation de leurs politiques nationales.

E. Microcrédit

• Le microcrédit est l'une des méthodes d'atténuation de la pauvreté retenues dans le cadre du programme de développement. L'objectif du microcrédit est

d'accorder une aide financière aux défavorisés en leur offrant de nouvelles opportunités et en créant des emplois à leur intention. L'expérience menée dans un certain nombre de PMA au cours des 20 dernières années a montré que les défavorisés, en particulier les femmes, sont des créanciers fiables, capables de gérer convenablement des fonds et d'accomplir des progrès considérables. Si les défavorisés ont accès à de nouvelles chances grâce au microcrédit, ils pourront vaincre la pauvreté;

• L'expérience a également montré que, pour que les programmes de microcrédit soient couronnés de succès, il convient de viser tout particulièrement les plus défavorisés. Par ailleurs, le microcrédit ne bénéficie pas, de façon générale, d'un appui suffisant du point de vue juridique et institutionnel. Les traditions culturelles de plusieurs PMA ont également nui à la réussite globale de ces programmes pour ce qui est de l'autonomisation des femmes.

Compte tenu de ces éléments, les recommandations ci-après ont été adressées aux gouvernements des PMA et aux partenaires du développement :

- 24. Permettre aux femmes d'avoir plus facilement accès au crédit et à d'autres services financiers afin d'améliorer leur statut économique et le niveau de vie des ménages.
- 25. Mettre au point des mécanismes permettant de cibler efficacement les plus défavorisés.
- 26. Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des cadres juridiques et institutionnels. Les institutions de microfinancement pourraient ainsi cibler efficacement les plus démunis, en particulier les femmes.
- 27. Procéder à un renforcement des capacités et à la responsabilisation de toutes les composantes des systèmes de prestations de microcrédit.
- 28. Favoriser la mise en commun, entre les PMA et tous les organismes compétents, des expériences en matière de microcrédit.

F. Aller de l'avant

- Les gouvernements nationaux doivent, avec l'appui des partenaires internationaux du développement, allouer les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de ces recommandations;
- Dans un souci de continuité, la CNUCED doit se doter d'un interlocuteur disposant de toutes les ressources nécessaires pour assurer le suivi de l'Atelier. De la sorte, les conclusions de l'Atelier seront prises en compte dans les préparatifs de la troisième Conférence sur les pays les moins avancés et ses recommandations seront mises en oeuvre, en particulier celles qui concernent le commerce et l'égalité des sexes.